

Performance énergétique et climat intérieur des bâtiments

Rapport PEB

Données administratives du projet

Nom du Projet	2017 09 04	
Rue	Chaussée de Huy	Numéro 26A
Localité	Chaumont-Gistoux	Code Postal 1325
Référence cadastrale	4ième division, section A, 292 K2	

Affichage du rapport

Ordre d'affichage dans le rapport

Toutes les unités par exigence

Unités PEB affichées dans le rapport

- Bâtiment '
 - Unité PEB "

Liste des intervenants

Les intervenants sont définis au niveau formulaire.

Résumés des exigences par bâtiments

Bâtiment ' (nom du bâtiment)

Nature des travaux: Bâtiment neuf et assimilé

Volume protégé : 718,40 m³






Volume "K 35 - vk2"

Unité PEB :

Destination de l'unité PEB : Résidentiel individuel (PER)

Surface totale de plancher chauffé (Ach) : 237,60 m²

Exigences à respecter au niveau de l'unité PEB :



Umax / Rmin	Niveau K	Niveau E _v	E _{spec}	Ventilation	Surchauffe	Niveau S
	 30.0	 38.0	 63.0			
voir fiche(s) 1	voir fiche(s) 2	voir fiche(s) 3	voir fiche(s) 3		voir fiche(s) 3	

Méthode de calcul pour les noeuds constructifs : Option B : Méthode des nœuds PEB conformes

1.2.6. autres planchers (planchers sur terre-plein, au dessus d'un vide sanitaire ou au-dessus d'une cave en dehors du volume protégé, planchers de cave enterrés)

Nom de la paroi	Type	U	Ug	R	b.Ui	a.Ueq	b.Ueq	Exig.
Plancher sur VV	Plancher/Plafond	-	-	4,62	-	-	0,20	

1.3. PORTES ET PORTES DE GARAGE (cadre inclus)











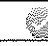







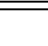

Nom de la paroi	Type	U	Ug	R	b.Ui	a.Ueq	b.Ueq	Exig.
Porte vers garage	Porte	-	-	-	2,94	-	-	
Porte d'entrée	Porte	1,10	-	-	-	-	-	

Bâtiment


(nom du bâtiment)

Nature des travaux : Bâtiment neuf et assimilé




Volume "K 35 - vk2"
Unité PEB'
1.1. PAROIS TRANSPARENTES/TRANSLUCIDES

		Uw (moyen)						1,28	
Nom de la paroi	Type	U	Ug	R	b.Ui	a.Ueq	b.Ueq	Exig.	
FAV F1	Fenêtre	1,34	1,10	-	-	-	-		
FAV F2	Fenêtre	1,25	1,10	-	-	-	-		
FAV F3	Fenêtre	1,25	1,10	-	-	-	-		
FAV F4	Fenêtre	1,34	1,10	-	-	-	-		
FAV F5	Fenêtre	1,34	1,10	-	-	-	-		
FAV F6	Fenêtre	1,28	1,10	-	-	-	-		
FAV F7	Fenêtre	1,28	1,10	-	-	-	-		
FAR F1	Fenêtre	1,27	1,00	-	-	-	-		
FAR F2	Fenêtre	1,24	1,10	-	-	-	-		
FAR F3	Fenêtre	1,28	1,10	-	-	-	-		
FAR F4	Fenêtre	1,29	1,00	-	-	-	-		
FAR F5	Fenêtre	1,29	1,00	-	-	-	-		
FAR F6	Fenêtre	1,29	1,00	-	-	-	-		
FAR F7	Fenêtre	1,29	1,00	-	-	-	-		
FDR F1	Fenêtre	1,24	1,10	-	-	-	-		
FDR F2	Fenêtre	1,28	1,10	-	-	-	-		
FDR F3	Fenêtre	1,29	1,00	-	-	-	-		
FDR F4	Fenêtre	1,29	1,00	-	-	-	-		
FGH F1	Fenêtre	1,28	1,10	-	-	-	-		


1.2.1 toitures et plafonds

Nom de la paroi	Type	U	Ug	R	b.Ui	a.Ueq	b.Ueq	Exig.
Toiture	Toiture	0,24	-	-	-	-	-	

1.2.2. murs non en contact avec le sol, à l'exception des murs visés en 1.2.4.

Nom de la paroi	Type	U	Ug	R	b.Ui	a.Ueq	b.Ueq	Exig.
Façades	Mur	0,21	-	-	-	-	-	
Mur vers garage	Mur	-	-	-	0,21	-	-	
Cloison vers garage	Mur	-	-	-	0,24	-	-	

1.2.5. planchers en contact avec l'environnement extérieur

Nom de la paroi	Type	U	Ug	R	b.Ui	a.Ueq	b.Ueq	Exig.
Plancher sur garage	Plancher/Plafond	-	-	-	0,24	-	-	

Annexe à la fiche 1 : Rappel des normes U/R

Tableau des valeurs U max admissibles ou valeurs R min à réaliser

Exigences applicables : Du 01/01/2017 au 31/12/2017

ELEMENT DE CONSTRUCTION	Umax et Rmin
1. PAROIS DELIMITANT LE VOLUME PROTEGE	
1.1. Parois transparentes / translucides, à l'exception des portes et portes de garage (voir 1.3), des murs-rideaux (voir 1.4), des parois en briques de verre (voir 1.5) et des parois transparentes/translucides autres que le verre (voir 1.6).	U _{w,max} = 1,50 W/(m ² .K) et U _{g,max} = 1,10 W/(m ² .K)
1.2. Parois opaques, à l'exception des portes et portes de garage (voir 1.3) et des murs-rideaux (voir 1.4)	
1.2.1. Toitures et plafonds	U _{max} = 0,24 W/(m ² .K)
1.2.2. Murs non en contact avec le sol, à l'exception des murs visés en 1.2.4	U _{max} = 0,24 W/(m ² .K)
1.2.3. Murs en contact avec le sol	U _{max} = 0,24 W/(m ² .K) ou R _{min} = - (m ² .K)/W
1.2.4. Parois verticales et en pente en contact avec un vide sanitaire ou avec une cave en dehors du volume protégé	U _{max} = 0,24 W/(m ² .K) ou R _{min} = - (m ² .K)/W
1.2.5. Planchers en contact avec l'environnement extérieur ou au-dessus d'un espace adjacent non-chauffé	U _{max} = 0,24 W/(m ² .K)
1.2.6. Autres planchers (planchers sur terre-plein, au-dessus d'un vide sanitaire ou au-dessus d'une cave en dehors du volume protégé, ou planchers de cave enterrés)	U _{max} = 0,24 W/(m ² .K) ou R _{min} = - (m ² .K)/W
1.3. Portes et portes de garage (cadre inclus)	U _{D,max} = 2,00 W/(m ² .K)
1.4. Murs-rideaux	U _{cw,max} = 2,00 W/(m ² .K) et U _{g,max} = 1,10 W/(m ² .K)
1.5. Parois en briques de verre	U _{max} = 2,00 W/(m ² .K)
1.6. Parois transparentes/translucides autres que le verre, à l'exception des portes et portes de garage (voir 1.3) et des murs rideaux (voir 1.4)	U _{max} = 2,00 W/(m ² .K) et U _{g,max} = - W/(m ² .K)
2. PAROIS ENTRE 2 VOLUMES PROTEGES SITUES SUR DES PARCELLES ADJACENTES	U _{max} = 1,00 W/(m ² .K)
3. PAROIS OPAQUES A L'INTERIEUR DU VOLUME PROTEGE OU ADJACENT A UN VOLUME PROTEGE SUR LA MEME PARCELLE	
3.1. Entre unités d'habitation distinctes	U _{max} = 1,00 W/(m ² .K)
3.2. Entre unités d'habitation et espaces communs	
3.3. Entre unités d'habitation et espaces à affectation non résidentielle	
3.4. Entre espaces à affectation industrielle et espaces à affectation non industrielle	

Bâtiment ' _____**(nom du bâtiment)**

Nature des travaux: Bâtiment neuf et assimilé

Volume K : vk2

Résultats :

Volume protégé (V) :	718,40 m ³
Surface totale de déperdition (At) :	489,03 m ²
Compacité (V/At) :	1,47 m
Coefficient moyen déperditions thermiques (Um) :	0,34 W/m ² .K
Niveau K :	30,00

Destination de l'unité PEB:

NAGANT : Résidentiel individuel (PER)

Fiche 3 : Exigences Ew, Espec et surchauffe (+ total annuel par poste)
Bâtiment "

(nom du bâtiment)

Nature des travaux : Bâtiment neuf et assimilé

Unité PEB :

Destination de l'unité PEB: Résidentiel individuel (PER)

Surchauffe	Indice	Probabilité
se1	1 877,59	15,96%

Résumé des résultats de l'unité PEB	
Postes	Total annuel
Consommation d'EP pour le chauffage (et l'humidification si PEN) (MJ)	39 923,18
Consommation d'EP pour le refroidissement (MJ)	858,99
Consommation d'EP pour l'ECS (MJ)	5 638,69
Economie d'EP par le photovoltaïque (MJ)	0,00
Consommation d'EP pour les auxiliaires (MJ)	7 287,77
Economie d'EP par la cogénération (MJ)	0,00
Consommation caractéristique d'EP (MJ)	53 708,63
Consommation d'EP pour le chauffage (et l'humidification si PEN)	
Postes	Total annuel
Pertes par transmission (MJ)	40 993,00
Pertes par ventilation (MJ)	44 942,11
Gains internes (MJ)	-22 117,08
Gains solaires (MJ)	-12 632,56
Besoins nets pour le chauffage (MJ)	61 536,64
Besoins bruts pour le chauffage (MJ)	69 142,29
Energie produite pour le chauffage par le système solaire thermique (MJ)	0,00
Besoins bruts assumés par le système de chauffage (MJ)	69 142,29
Consommation finale préférentielle pour le chauffage (MJ)	15 969,27
Consommation finale non préf. pour le chauffage (MJ)	0,00
Consommation finale pour le chauffage (MJ)	15 969,27
Consommation d'EP pour le chauffage (et l'humidification si PEN) (MJ)	39 923,18
Consommation d'EP pour le refroidissement	
Postes	Total annuel
Pertes par transmission en refroidissement (MJ)	52 954,62
Pertes par ventilation en refroidissement (MJ)	28 748,73
Gains internes en refroidissement (MJ)	-22 117,08
Gains solaires en refroidissement (MJ)	-15 754,22
Besoins nets pour le refroidissement (MJ)	773,09
Consommation finale pour le refroidissement (kWh)	95,44
Consommation d'EP pour le refroidissement (MJ)	858,99

Consommation d'EP pour l'ECS	
Postes	Total annuel
Besoins nets pour l'ECS (MJ)	7 088,03
Besoins bruts pour l'ECS (MJ)	7 555,84
Energie produite pour l'ECS par le système solaire thermique (MJ)	0,00
Besoins bruts assumés par le système d'ECS (MJ)	7 555,84
Consommation finale préférentielle pour l'ECS (MJ)	2 255,48
Consommation finale non-préf. pour l'ECS (MJ)	0,00
Consommation finale pour l'ECS (MJ)	2 255,48
Consommation d'EP pour l'ECS (MJ)	5 638,69
Consommation d'EP pour les auxiliaires	
Postes	Total annuel
Ventilateurs (kWh)	534,92
Distribution (kWh)	274,83
Générateurs (kWh)	0,00
Pré-refroidissement (kWh)	0,00
Consommation d'EP pour les auxiliaires (MJ)	7 287,77
Economie d'EP par le photovoltaïque	
Postes	Total annuel
Production finale d'électricité (kWh)	0,00
Economie d'EP par le photovoltaïque (MJ)	0,00
Economie d'EP par la cogénération	
Postes	Total annuel
Production finale d'électricité (kWh)	0,00
Economie d'EP par la cogénération (MJ)	0,00
Emissions de CO2	
Postes	Total annuel
Emissions dues au chauffage (kg)	2 858,50
Emissions dues à l'ECS (kg)	403,73
Emissions dues au refroidissement (kg)	0,00
Emissions dues aux auxiliaires (kg)	521,80
Emissions économisées grâce au photovoltaïque (kg)	0,00
Emissions économisées grâce à la cogénération (kg)	0,00
Emission totale de CO2 (kg)	3 784,03

Fiche 4 : Exigence ventilation**Bâtiment ' _____****(nom du bâtiment)**

Nature des travaux : Bâtiment neuf et assimilé

Volume K : K 35 - vk2

Unité PEB : I

Destination de l'unité PEB: Résidentiel individuel (PER)

Annexe 1 : Calculs détaillés par mois
Bâtiment ' _____

(nom du bâtiment)

Unité PEB :

Destination de l'unité PEB: Résidentiel individuel (PER)

Résumé des résultats de l'unité PEB												
Janv	Févr	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
Consommation d'EP pour le chauffage (et l'humidification si PEN) (MJ)												
7 735,2	6 462,2	5 627,5	3 192,2	873,4	34,0	0,0	0,0	263,8	2 542,2	5 610,1	7 582,5	39 923,2
Consommation d'EP pour le refroidissement (MJ)												
0,0	0,0	0,0	7,8	57,9	192,7	289,5	245,3	61,0	4,9	0,0	0,0	859,0
Consommation d'EP pour l'ECS (MJ)												
478,9	432,6	478,9	463,5	478,9	463,5	478,9	478,9	463,5	478,9	463,5	478,9	5 638,7
Economie d'EP par le photovoltaïque (MJ)												
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Consommation d'EP pour les auxiliaires (MJ)												
757,1	683,8	757,1	668,0	548,4	409,9	408,9	408,9	466,4	689,6	732,7	757,1	7 287,8
Economie d'EP par la cogénération (MJ)												
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Consommation caractéristique d'EP (MJ)												
8 971,2	7 578,6	6 863,5	4 331,6	1 958,6	1 100,0	1 177,2	1 133,1	1 254,7	3 715,5	6 806,2	8 818,5	53 708,6
Consommation d'EP pour le chauffage (et l'humidification si PEN)												
Janv	Févr	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
Pertes par transmission (MJ)												
6 687,1	5 754,3	5 467,2	3 847,9	2 123,6	787,1	180,7	180,7	1 224,3	3 072,5	5 115,9	6 551,6	40 993,0
Pertes par ventilation (MJ)												
7 331,4	6 308,7	5 993,9	4 218,6	2 328,2	862,9	198,1	198,1	1 342,3	3 368,5	5 608,8	7 182,7	44 942,1
Gains internes (MJ)												
-1 878,4	-1 696,7	-1 878,4	-1 817,8	-1 878,4	-1 817,8	-1 878,4	-1 878,4	-1 817,8	-1 878,4	-1 817,8	-1 878,4	-22 117,1
Gains solaires (MJ)												
-219,4	-409,4	-923,5	-1 406,0	-1 784,7	-1 936,0	-1 912,0	-1 657,4	-1 241,4	-707,4	-264,8	-170,5	-12 632,6
Besoins nets pour le chauffage (MJ)												
11 922,9	9 960,7	8 674,1	4 920,4	1 346,3	52,5	0,0	0,0	406,6	3 918,4	8 647,3	11 687,6	61 536,6
Besoins bruts pour le chauffage (MJ)												
13 396,5	11 191,8	9 746,1	5 528,6	1 512,7	59,0	0,0	0,0	456,8	4 402,7	9 716,0	13 132,1	69 142,3
Energie produite pour le chauffage par le système solaire thermique (MJ)												
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Besoins bruts assumés par le système de chauffage (MJ)												
13 396,5	11 191,8	9 746,1	5 528,6	1 512,7	59,0	0,0	0,0	456,8	4 402,7	9 716,0	13 132,1	69 142,3
Consommation finale préférentielle pour le chauffage (MJ)												
3 094,1	2 584,9	2 251,0	1 276,9	349,4	13,6	0,0	0,0	105,5	1 016,9	2 244,0	3 033,0	15 969,3
Consommation finale non préf. pour le chauffage (MJ)												
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Consommation finale pour le chauffage (MJ)												
3 094,1	2 584,9	2 251,0	1 276,9	349,4	13,6	0,0	0,0	105,5	1 016,9	2 244,0	3 033,0	15 969,3
Consommation d'EP pour le chauffage (et l'humidification si PEN) (MJ)												
7 735,2	6 462,2	5 627,5	3 192,2	873,4	34,0	0,0	0,0	263,8	2 542,2	5 610,1	7 582,5	39 923,2

Consommation d'EP pour le refroidissement

Janv	Févr	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
Pertes par transmission en refroidissement (MJ)												
7 223,4	6 281,4	6 186,0	4 759,4	3 342,7	2 156,6	1 690,6	1 690,6	2 528,4	4 149,6	5 837,7	7 108,1	52 954,6
Pertes par ventilation en refroidissement (MJ)												
3 921,5	3 410,1	3 358,3	2 583,9	1 814,8	1 170,8	917,8	917,8	1 372,7	2 252,8	3 169,3	3 859,0	28 748,7
Gains internes en refroidissement (MJ)												
-1 878,4	-1 696,7	-1 878,4	-1 817,8	-1 878,4	-1 817,8	-1 878,4	-1 878,4	-1 817,8	-1 878,4	-1 817,8	-1 878,4	-22 117,1
Gains solaires en refroidissement (MJ)												
-357,9	-678,8	-1 181,0	-1 673,4	-2 143,0	-2 291,9	-2 261,8	-1 983,6	-1 479,9	-976,4	-495,4	-231,2	-15 754,2
Besoins nets pour le refroidissement (MJ)												
0,0	0,0	0,0	7,0	52,1	173,4	260,5	220,8	54,9	4,4	0,0	0,0	773,1
Consommation finale pour le refroidissement (kWh)												
0,0	0,0	0,0	0,9	6,4	21,4	32,2	27,3	6,8	0,5	0,0	0,0	95,4
Consommation d'EP pour le refroidissement (MJ)												
0,0	0,0	0,0	7,8	57,9	192,7	289,5	245,3	61,0	4,9	0,0	0,0	859,0

Consommation d'EP pour l'ECS

Janv	Févr	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
Besoins nets pour l'ECS (MJ)												
602,0	543,7	602,0	582,6	602,0	582,6	602,0	602,0	582,6	602,0	582,6	602,0	7 088,0
Besoins bruts pour l'ECS (MJ)												
641,7	579,6	641,7	621,0	641,7	621,0	641,7	641,7	621,0	641,7	621,0	641,7	7 555,8
Energie produite pour l'ECS par le système solaire thermique (MJ)												
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Besoins bruts assumés par le système d'ECS (MJ)												
641,7	579,6	641,7	621,0	641,7	621,0	641,7	641,7	621,0	641,7	621,0	641,7	7 555,8
Consommation finale préférentielle pour l'ECS (MJ)												
191,6	173,0	191,6	185,4	191,6	185,4	191,6	191,6	185,4	191,6	185,4	191,6	2 255,5
Consommation finale non-préf. pour l'ECS (MJ)												
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Consommation finale pour l'ECS (MJ)												
191,6	173,0	191,6	185,4	191,6	185,4	191,6	191,6	185,4	191,6	185,4	191,6	2 255,5
Consommation d'EP pour l'ECS (MJ)												
478,9	432,6	478,9	463,5	478,9	463,5	478,9	478,9	463,5	478,9	463,5	478,9	5 638,7

Consommation d'EP pour les auxiliaires

Janv	Févr	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
Ventilateurs (kWh)												
45,4	41,0	45,4	44,0	45,4	44,0	45,4	45,4	44,0	45,4	44,0	45,4	534,9
Distribution (kWh)												
38,7	34,9	38,7	30,3	15,5	1,6	0,0	0,0	7,9	31,2	37,4	38,7	274,8
Générateurs (kWh)												
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pré-refroidissement (kWh)												
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Consommation d'EP pour les auxiliaires (MJ)												
757,1	683,8	757,1	668,0	548,4	409,9	408,9	408,9	466,4	689,6	732,7	757,1	7 287,8

Economie d'EP par le photovoltaïque												
Janv	Févr	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
Production finale d'électricité (kWh)												
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Economie d'EP par le photovoltaïque (MJ)												
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Economie d'EP par la cogénération												
Janv	Févr	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
Production finale d'électricité (kWh)												
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Economie d'EP par la cogénération (MJ)												
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Emissions de CO2												
Janv	Févr	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
Emissions dues au chauffage (kg)												
553,8	462,7	402,9	228,6	62,5	2,4	0,0	0,0	18,9	182,0	401,7	542,9	2 858,5
Emissions dues à l'ECS (kg)												
34,3	31,0	34,3	33,2	34,3	33,2	34,3	34,3	33,2	34,3	33,2	34,3	403,7
Emissions dues au refroidissement (kg)												
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Emissions dues aux auxiliaires (kg)												
54,2	49,0	54,2	47,8	39,3	29,3	29,3	29,3	33,4	49,4	52,5	54,2	521,8
Emissions économisées grâce au photovoltaïque (kg)												
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Emissions économisées grâce à la cogénération (kg)												
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Emission totale de CO2 (kg)												
642,3	542,6	491,4	309,6	136,1	65,0	63,6	63,6	85,5	265,7	487,3	631,4	3 784,0

Annexe 2 : Composition des parois

Note : la valeur U reprise dans les tableaux des murs et planchers représente suivant les environnements :

- aUeq : si l'environnement est le sol
- bUeq : si l'environnement est une cave ou un vide sanitaire
- bUi : si l'environnement est un espace adjacent non chauffé


Type de paroi : Mur



Tableau des couches

#	Type de la couche	Type de matériau	Epaisseur [m]	R [m²K/W]
1	Maçonnerie	Briques en terre cuite (Eléments de maçonneries) - λU: 1.09 Joint: Mortier de ciment (Plâtres, mortiers et enduits) - λU: 1.5	0,090	0,075
2	Simple	Air non ventilé (Air)	0,030	0,180
3	Simple	UNILIN, division insulation / UATHERM Wall A V2019 - λU: 0.022	0,100	4,545
4	Maçonnerie	Maçonnerie en blocs creux de béton léger (Matériaux hétérogènes) Joint: Mortier de ciment (Plâtres, mortiers et enduits) - λU: 0.93	0,14	0,259
5	Simple	Enduit de plâtre (Plâtres, mortiers et enduits) - λU: 0.52	0,010	0,019

Liste des parois

Nom	Surface [m²]	Environnement	U [W/m²K]	R [m²K/W]	Epaisseur Totale	Exigence
Façades	166,01	Environnement extérieur	0,21		0,37	

Type de paroi : Mur



Tableau des couches

#	Type de la couche	Type de matériau	Epaisseur [m]	R [m²K/W]
1	Maçonnerie	Maçonnerie en blocs creux de béton léger (Matériaux hétérogènes) Joint: Mortier de ciment (Plâtres, mortiers et enduits) - λU: 0.93	0,14	0,259
2	Simple	UNILIN, division insulation / UATHERM Wall A V2019 - λU: 0.022	0,100	4,545
3	Maçonnerie	Maçonnerie en blocs creux de béton léger (Matériaux hétérogènes) Joint: Mortier de ciment (Plâtres, mortiers et enduits) - λU: 0.93	0,14	0,259
4	Simple	Enduit de plâtre (Plâtres, mortiers et enduits) - λU: 0.52	0,010	0,019

Liste des parois

Nom	Surface [m²]	Environnement	U [W/m²K]	R [m²K/W]	Epaisseur Totale	Exigence
Mur vers garage	43,53	Espace adjacent non chauffé	0,21		0,39	


Type de paroi : Mur



Tableau des couches

#	Type de la couche	Type de matériau	Epaisseur [m]	R [m²K/W]
1	Simple	Plaques de plâtre entre deux couches de carton (Matériaux hétérogènes)	≤ 0,014	0,050
2	Simple	Recticel Insulation / Eurowall - λU: 0.022	0,080	3,636
3	Maçonnerie	Blocs de béton d'argile expansé (Eléments de maçonneries) - λU: 0.49 Joint: Mortier de ciment (Plâtres, mortiers et enduits) - λU: 0.93	0,090	0,161
4	Simple	Enduit de plâtre (Plâtres, mortiers et enduits) - λU: 0.52	0,010	0,019

Liste des parois

Nom	Surface [m²]	Environnement	U [W/m²K]	R [m²K/W]	Epaisseur Totale	Exigence
Cloison vers garage	11,84	Espace adjacent non chauffé	0,24	-	-	

Type de paroi : Fenêtre

Valeur U : 1,34 W/m²k (Introduction directe)

Valeur g (facteur solaire) : 0,63

Valeur U du vitrage : 1,10 W/m²k (Introduction directe)



Liste des parois

Nom	Surface [m²]	Environnement	Orientation [°]	U [W/m²K]	Ug [m²K/W]	Exigence
FAV F1	0,60	Environnement extérieur	-30,00	1,34	1,10	

Type de paroi : Fenêtre

Valeur U : 1,25 W/m²k (Introduction directe)

Valeur g (facteur solaire) : 0,63

Valeur U du vitrage : 1,10 W/m²k (Introduction directe)



Liste des parois

Nom	Surface [m²]	Environnement	Orientation [°]	U [W/m²K]	Ug [m²K/W]	Exigence
FAV F2	1,35	Environnement extérieur	-30,00	1,25	1,10	

Type de paroi : Fenêtre

Valeur U : 1,25 W/m²k (Introduction directe)

Valeur g (facteur solaire) : 0,63

Valeur U du vitrage : 1,10 W/m²k (Introduction directe)



Liste des parois

Nom	Surface [m²]	Environnement	Orientation [°]	U [W/m²K]	Ug [m²K/W]	Exigence
FAV F3	1,35	Environnement extérieur	-30,00	1,25	1,10	

Type de paroi : Fenêtre
 Valeur U : 1,34 W/m²k (Introduction directe)
 Valeur g (facteur solaire) : 0,63
 Valeur U du vitrage : 1,10 W/m²k (Introduction directe)



Liste des parois

Nom	Surface [m ²]	Environnement	Orientation [°]	U [W/m ² K]	Ug [m ² K/W]	Exigence
FAV F4	0,60	Environnement extérieur	-30,00	1,34	1,10	

Type de paroi : Fenêtre
 Valeur U : 1,34 W/m²k (Introduction directe)
 Valeur g (facteur solaire) : 0,63
 Valeur U du vitrage : 1,10 W/m²k (Introduction directe)




Liste des parois

Nom	Surface [m ²]	Environnement	Orientation [°]	U [W/m ² K]	Ug [m ² K/W]	Exigence
FAV F5	0,60	Environnement extérieur	-30,00	1,34	1,10	

Type de paroi : Fenêtre
 Valeur U : 1,28 W/m²k (Introduction directe)
 Valeur g (facteur solaire) : 0,63
 Valeur U du vitrage : 1,10 W/m²k (Introduction directe)



Liste des parois

Nom	Surface [m ²]	Environnement	Orientation [°]	U [W/m ² K]	Ug [m ² K/W]	Exigence
FAV F6	1,13	Environnement extérieur	-30,00	1,28	1,10	

Type de paroi : Fenêtre
 Valeur U : 1,28 W/m²k (Introduction directe)
 Valeur g (facteur solaire) : 0,63
 Valeur U du vitrage : 1,10 W/m²k (Introduction directe)



Liste des parois

Nom	Surface [m ²]	Environnement	Orientation [°]	U [W/m ² K]	Ug [m ² K/W]	Exigence
FAV F7	1,13	Environnement extérieur	-30,00	1,28	1,10	

Type de paroi : Fenêtre
 Type de fenêtre : Fenêtre simple
 Valeur U du vitrage : 1,00 W/m²K
 Valeur g (facteur solaire) : 0,54
 Groupe du profilé : Plastique



Valeur Uf du profilé : 1,20 W/m²K (Introduction directe)
 Valeur U grille de ventilation : 2,00 W/m²K
 Valeur U Panneau opaque : Pas de Panneau Opaque

Liste des parois

Nom	Surface [m²]	Environnement	Orientation [°]	U [W/m²K]	Ug [m²K/W]	Exigence
FAR F1	6,07	Environnement extérieur	150,00	1,27	1,00	

Type de paroi : Fenêtre
 Valeur U : 1,24 W/m²k (Introduction directe)
 Valeur g (facteur solaire) : 0,63
 Valeur U du vitrage : 1,10 W/m²k (Introduction directe)



Liste des parois

Nom	Surface [m²]	Environnement	Orientation [°]	U [W/m²K]	Ug [m²K/W]	Exigence
FAR F2	2,03	Environnement extérieur	150,00	1,24	1,10	

Type de paroi : Fenêtre
 Valeur U : 1,28 W/m²k (Introduction directe)
 Valeur g (facteur solaire) : 0,63
 Valeur U du vitrage : 1,10 W/m²k (Introduction directe)



Liste des parois


Nom	Surface [m²]	Environnement	Orientation [°]	U [W/m²K]	Ug [m²K/W]	Exigence
FAR F3	6,07	Environnement extérieur	150,00	1,28	1,10	

Type de paroi : Fenêtre
 Type de fenêtre : Fenêtre simple
 Valeur U du vitrage : 1,00 W/m²K
 Valeur g (facteur solaire) : 0,54



Groupe du profilé : Plastique
 Valeur Uf du profilé : 1,20 W/m²K (Introduction directe)
 Valeur U grille de ventilation : 2,00 W/m²K
 Valeur U Panneau opaque : Pas de Panneau Opaque

Liste des parois


Nom	Surface [m ²]	Environnement	Orientation [°]	U [W/m ² K]	Ug [m ² K/W]	Exigence
FAR F4	1,13	Environnement extérieur	150,00	1,29	1,00	

Type de paroi : Fenêtre
 Type de fenêtre : Fenêtre simple
 Valeur U du vitrage : 1,00 W/m²K
 Valeur g (facteur solaire) : 0,54



Groupe du profilé : Plastique
 Valeur Uf du profilé : 1,20 W/m²K (Introduction directe)
 Valeur U grille de ventilation : 2,00 W/m²K
 Valeur U Panneau opaque : Pas de Panneau Opaque

Liste des parois

Nom	Surface [m ²]	Environnement	Orientation [°]	U [W/m ² K]	Ug [m ² K/W]	Exigence
FAR F5	1,13	Environnement extérieur	150,00	1,29	1,00	

Type de paroi : Fenêtre
 Type de fenêtre : Fenêtre simple
 Valeur U du vitrage : 1,00 W/m²K
 Valeur g (facteur solaire) : 0,54
 Groupe du profilé : Plastique
 Valeur Uf du profilé : 1,20 W/m²K (Introduction directe)
 Valeur U grille de ventilation : 2,00 W/m²K
 Valeur U Panneau opaque : Pas de Panneau Opaque



Liste des parois

Nom	Surface [m²]	Environnement	Orientation [°]	U [W/m²K]	Ug [m²K/W]	Exigence
FAR F6	1,13	Environnement extérieur	150,00	1,29	1,00	<input checked="" type="checkbox"/>

Type de paroi : Fenêtre
 Type de fenêtre : Fenêtre simple
 Valeur U du vitrage : 1,00 W/m²K
 Valeur g (facteur solaire) : 0,54
 Groupe du profilé : Plastique
 Valeur Uf du profilé : 1,20 W/m²K (Introduction directe)
 Valeur U grille de ventilation : 2,00 W/m²K
 Valeur U Panneau opaque : Pas de Panneau Opaque



Liste des parois

Nom	Surface [m²]	Environnement	Orientation [°]	U [W/m²K]	Ug [m²K/W]	Exigence
FAR F7	1,13	Environnement extérieur	150,00	1,29	1,00	<input checked="" type="checkbox"/>

Type de paroi : Fenêtre
 Valeur U : 1,24 W/m²k (Introduction directe)
 Valeur g (facteur solaire) : 0,63
 Valeur U du vitrage : 1,10 W/m²k (Introduction directe)



Liste des parois

Nom	Surface [m²]	Environnement	Orientation [°]	U [W/m²K]	Ug [m²K/W]	Exigence
FDR F1	2,03	Environnement extérieur	-120,00	1,24	1,10	<input checked="" type="checkbox"/>

Type de paroi : Fenêtre
 Valeur U : 1,28 W/m²k (Introduction directe)
 Valeur g (facteur solaire) : 0,63
 Valeur U du vitrage : 1,10 W/m²k (Introduction directe)



Liste des parois

Nom	Surface [m²]	Environnement	Orientation [°]	U [W/m²K]	Ug [m²K/W]	Exigence
FDR F2	1,13	Environnement extérieur	-120,00	1,28	1,10	

Type de paroi : Fenêtre
 Type de fenêtre : Fenêtre simple
 Valeur U du vitrage : 1,00 W/m²K
 Valeur g (facteur solaire) : 0,54
 Groupe du profilé : Plastique
 Valeur Uf du profilé : 1,20 W/m²K (Introduction directe)
 Valeur U grille de ventilation : 2,00 W/m²K
 Valeur U Panneau opaque : Pas de Panneau Opaque



Liste des parois

Nom	Surface [m²]	Environnement	Orientation [°]	U [W/m²K]	Ug [m²K/W]	Exigence
FDR F3	1,13	Environnement extérieur	-120,00	1,29	1,00	

Type de paroi : Fenêtre
 Type de fenêtre : Fenêtre simple
 Valeur U du vitrage : 1,00 W/m²K
 Valeur g (facteur solaire) : 0,54
 Groupe du profilé : Plastique
 Valeur Uf du profilé : 1,20 W/m²K (Introduction directe)
 Valeur U grille de ventilation : 2,00 W/m²K
 Valeur U Panneau opaque : Pas de Panneau Opaque



Liste des parois

Nom	Surface [m²]	Environnement	Orientation [°]	U [W/m²K]	Ug [m²K/W]	Exigence
FDR F4	1,13	Environnement extérieur	-120,00	1,29	1,00	

Type de paroi : Fenêtre
 Valeur U : 1,28 W/m²k (Introduction directe)
 Valeur g (facteur solaire) : 0,63
 Valeur U du vitrage : 1,10 W/m²k (Introduction directe)



Liste des parois

Nom	Surface [m²]	Environnement	Orientation [°]	U [W/m²K]	Ug [m²KW]	Exigence
FGH F1	1,13	Environnement extérieur	60,00	1,28	1,10	

Type de paroi : Plancher/Plafond



Tableau des couches

#	Type de la couche	Type de matériau	Epaisseur [m]	R [m²KW]
1	Simple	Planchers bruts préfabriqués en béton lourd (avec éléments creux) (Matériaux hétérogènes)	0,12	0,110
2	Simple	Béton lourd normal armé (Eléments de construction pierreux sans joints) - λU: 1.7	0,030	0,018
3	Simple	Nestaan Holland / Nestaan SD382/28 d ≥ 120 mm - λU: 0.025	0,120	4,440
4	Simple	Béton léger en dalles, panneaux pleins ou chape (Eléments de construction pierreux sans joints) - λU: 1.3	0,060	0,046
5	Simple	Carreaux de grès (Divers) - λU: 1.2	0,010	0,008

Liste des parois

Nom	Surface [m²]	Environnement	U [W/m²K]	R [m²KW]	Epaisseur Totale	Exigence
Plancher sur VV	90,88	Vide sanitaire	0,20	4,62	0,34	


Type de paroi : Plancher/Plafond



Tableau des couches

#	Type de la couche	Type de matériau	Epaisseur [m]	R [m²KW]
1	Simple	Recticel Insulation / Eurowall - λU: 0.022	0,080	3,636
2	Simple	Planchers bruts préfabriqués en béton lourd (avec éléments creux) (Matériaux hétérogènes)	0,12	0,110
3	Simple	Béton lourd normal armé (Eléments de construction pierreux sans joints) - λU: 1.7	0,050	0,029
4	Simple	Béton léger en dalles, panneaux pleins ou chape (Eléments de construction pierreux sans joints) - λU: 1.3	0,060	0,046
5	Simple	Carreaux de grès (Divers) - λU: 1.2	0,010	0,008

Liste des parois

Nom	Surface [m²]	Environnement	U [W/m²K]	R [m²KW]	Epaisseur Totale	Exigence
Plancher sur garage	5,12	Espace adjacent non chauffé	0,24		0,32	

Type de paroi : Toiture



Tableau des couches

#	Type de la couche	Type de matériau	Epaisseur [m]	R [m²K/W]
1	Simple	Air fortement ventilé (Air)	-	0,000
2	Simple	Membrane bitumeuse (Divers) - λU: 0.23	0,005	0,022
3	Composée	11% de Bois de charpente en feuillus durs et résineux (Bois et dérivés de bois) - λU: 0.18 89% de Knauf Insulation / Knauf_TR 312 (6-24) - λU: 0.04	0,220	3,971
4	Simple	Plaques de plâtre entre deux couches de carton (Matériaux hétérogènes)	≤ 0.014	0,050

Liste des parois

Nom	Surface [m²]	Environnement	U [W/m²K]	R [m²K/W]	Epaisseur Totale	Exigence
Toiture	135,76	Environnement extérieur	0,24	-	-	

Type de paroi : Porte

Porte avec valeur par défaut

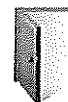


Liste des parois

Nom	Surface [m²]	Environnement	Orientation [°]	U [W/m²K]	Exigence
Porte vers garage	1,64	Espace adjacent non chauffé	-	2,94	

Type de paroi : Porte

Valeur U introduite directement : 1,10 W/(m².K)



Liste des parois

Nom	Surface [m²]	Environnement	Orientation [°]	U [W/m²K]	Exigence
Porte d'entrée	2,25	Environnement extérieur	-30,00	1,10	

Annexe 3 : Présence des systèmes
Systèmes de l'unité PEB :
Installation de chauffage <chauffage1>

Type de chauffage	Chauffage central (1 SE)
Introduction directe du rendement de stockage	Non
Stockage de chaleur dans réservoirs tampons	Présent dans le volume protégé
Rendement du système de chauffage	89,00 %

Système de production de chaleur <Pompe à chaleur>

Marque du produit	Daikin
Product-ID	Altherma
Type de générateur	Pompe à chaleur
Rendement de production	432,97 %

Système de ventilation <systemevent1>

Type de ventilation	C - Alimentation naturelle, évacuation mécanique
Présence d'une ventilation à la demande	Oui
Facteur de réduction	0,90

Etanchéité à l'air (Valeur V50)

Mesure du débit de fuite présente	Non
Le débit de fuite à 50 Pa par unité de surface	12,00 m ³ /(h.m ²)

Eau chaude sanitaire <instECS1>

Type d'ECS	ECS locale (dans 1 seule installation)
Boucle de circulation présente	Non

Système de production de chaleur <Pompe à chaleur>

Marque du produit	Daikin
Product-ID	Altherma
Type de générateur	Pompe à chaleur
Rendement de production	335,00 %

Système solaire thermique

Néant

Système photovoltaïque

Néant

Concepts novateurs

Néant



Wallonie

Réglementation PEB



Référence dossier PEB : RWPEB-074685

Obtention du permis : 17/01/18

Cadre réservé à l'Administration :

Date de génération : 20/9/2023

Localité : Chaumont-Gistoux

Déclarant(s) : Mr
Mme

Formulaire de déclaration PEB provisoire

QUEL PROJET est concerné par le formulaire de déclaration PEB provisoire ?

Les travaux de construction, de reconstruction ou de rénovation importante pour lesquels la demande de permis d'urbanisme est postérieure au 1er mai 2015 (Nature de travaux : neuf ; cf article 28 §1er du Décret PEB du 28/11/2013).

Sont également concernés, les travaux de reconstruction partielle et d'extension d'un bâtiment ou d'une unité qui consistent à :

1° créer un volume protégé supérieur à 800 m³ ;

2° doubler, au moins, le volume protégé existant ;

3° remplacer les installations visées par la méthode de calcul et au moins 75 pour cent de l'enveloppe.

(Nature de travaux : assimilé à du neuf ; cf. article 14 de l'AGW PEB du 15/05/2014).

QUI DOIT introduire le formulaire de déclaration PEB provisoire ?

Le DECLARANT PEB, qui est la personne physique ou morale tenue de respecter les exigences PEB, à savoir le demandeur de permis (cf article 19 §1er et §2 du Décret PEB du 28/11/2013).

QUI DOIT compléter le formulaire de déclaration PEB provisoire ?

Le RESPONSABLE PEB, qui est la personne physique ou morale agréée par le Gouvernement et désignée par le déclarant PEB pour assumer les missions PEB relatives au projet (cf article 20 §1er et §2 du Décret PEB du 28/11/2013).

QUAND introduire le formulaire de déclaration PEB provisoire ?

Toute personne qui met en vente ou en location un bâtiment ou une unité PEB faisant l'objet d'une procédure PEB est tenue de disposer d'une déclaration PEB provisoire avant la mise en vente ou en location.

À la demande du déclarant PEB, le responsable PEB établit la déclaration PEB provisoire, l'enregistre dans la base de données PEB, puis la remet au déclarant PEB (cf article 28 §1er du Décret PEB du 28/11/2013).

QUAND est-ce que la déclaration PEB provisoire donne lieu à un certificat PEB provisoire ?

Si la déclaration PEB provisoire contient les éléments suffisants à l'établissement d'un certificat PEB, le responsable PEB établit un certificat PEB provisoire du bâtiment ou de l'unité PEB concernée lorsqu'il enregistre la déclaration PEB provisoire. Lorsqu'un certificat PEB provisoire a été communiqué à un locataire, le certificat PEB qui sera établi sur base de la déclaration PEB finale devra être transmis sans délai au locataire lorsqu'il aura été établi (cf article 34 §3 du Décret PEB du 28/11/2013 et article 47 de l'AGW PEB du 15/05/2014).

Où trouver plus d'INFORMATIONS ?

Pour toute demande de documentation et toute information relative à la performance énergétique des bâtiments, vous pouvez consulter le site portail de l'énergie en Wallonie : <http://energie.wallonie.be>





1. Coordonnées des intervenants

1.1. Déclarant(s)

Déclarant 1

Cette personne est la même que celle renseignée comme Déclarant dans la Déclaration PEB initiale.

Vous êtes : Personne physique

Mr	Nom				Prénom				
Rue	Chaussée de Huy				Numéro	26	Boite	A	
Code Postal	1325	Localité	Chaumont-Gistoux		Pays	Belgique			
Téléphone					Fax				
Courriel									

Déclarant 2

Cette personne est la même que celle renseignée comme Déclarant dans la Déclaration PEB initiale.

Vous êtes : Personne physique

Mme	Nom				Prénom	Julie			
Rue	Chaussée de Huy				Numéro	26	Boite	A	
Code Postal	1325	Localité	Chaumont-Gistoux		Pays	Belgique			
Téléphone					Fax				
Courriel									

1.2. Responsable PEB

Cette personne est la même que celle renseignée comme Responsable PEB dans la Déclaration PEB initiale.

Vous êtes : Personne morale

Numéro d'agrément PEB-00796-R

Dénomination BCE Energétiques

Forme Juridique SRL

légalement représentée par :

Mr Van Tassel Prénom Bertrand

Fonction Administrateur

Rue Rue de Biesme Numéro 57 Boite _____

Code Postal 6530 Localité Thuin Pays Belgique

Téléphone 0479064845 Fax _____

Courriel bertrand.vantassel@bc2e.be

1.3. Architecte

Vous êtes : Personne morale

Dénomination NICODEME & ASSOCIES

Forme Juridique SPRL

légalement représentée par :

Mr NICODEME Prénom Philippe

Fonction Architecte

Rue Chaussée de Neerstalle Numéro 274 Boite _____

Code Postal 1190 Localité Forest Pays Belgique

Téléphone 02/370 13 21 Fax _____

Courriel nicodeme.arch@skynet.be

1.4. Auteur d'étude de faisabilité

Le responsable PEB renseigné ci-dessus assure également la mission d'auteur d'étude de faisabilité.

2. Description du projet

2.1. Localisation des travaux

Rue Chaussée de Huy Numéro 26A Boite _____
 Code Postal 1325 Localité Chaumont-Gistoux Pays Belgique
 Références cadastrales 4ième division, section A, 292 K2

2.2. Nature du projet et exigences applicables

Nature du projet

Nom du bâtiment _____
 Période du permis Du 01/01/2017 au 31/12/2017
 Nature des travaux Bâtiment construit ou reconstruit

Exigences applicables

Nom de l'unité PEB	Destination de l'unité PEB	Exigences PEB à respecter conformément à l'Arrêté du Gouvernement wallon du 15/05/2014 et ses annexes					
		U/R	K < 35	Ew < 65	Es < 115	Ventil	Surch
NAGANT	Résidentiel individuel (PER)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-	<input checked="" type="checkbox"/>

La ventilation hygiénique devra satisfaire aux exigences lors de la déclaration PEB finale.

2.3 Etude de faisabilité technique, environnementale et économique

L'étude de faisabilité a été réalisée via l'outil EF développé par la DGO4 : Oui

Technique	Etudiée ?	Intégrable ?	CO2 [kg/an]	Ep éco [kWh/an]	TR [an]	Retenue ?
Solaire photovoltaïque	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	1 198,00	10 816,00	8.2	<input checked="" type="checkbox"/>
Solaire thermique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	686,00	6 189,00	12.0	<input type="checkbox"/>
Pompe à chaleur Air-	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	1 851,00	20 301,00	0.0	<input checked="" type="checkbox"/>
Pompe à chaleur Sol-	<input type="checkbox"/>	-	-	-	-	-
Pompe à chaleur Air-Air	<input type="checkbox"/>	-	-	-	-	-
Biomasse - Chaudière à	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	-	-	-	-
Biomasse - Poêle à	<input type="checkbox"/>	-	-	-	-	-
Réseaux de chaleur	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	-	-	-	-
Cogénération HR	<input type="checkbox"/>	-	-	-	-	-

Descriptif des techniques et des dispositifs envisagés en fonction des recommandations formulées dans l'étude de faisabilité :

La pompe à chaleur et les panneaux photovoltaïques étaient prévus dès la base du projet.

Pièce justificative : Rapport EF

2.4. Etat d'avancement des travaux

Nom de l'unité _____

Enveloppe de l'unité PEB

Certaines parois de l'unité PEB sont incomplètes et/ou non-réalisées telles que décrites dans le rapport ci-joint. Le tableau ci-dessous présente le stade des différentes parois concernées de l'unité PEB et le type d'impact sur celles-ci. Les parois réalisées telles que décrites dans le rapport ne sont donc pas reprises dans le tableau ci-dessous.

Nom de la paroi	Type	Stade	Impact sur la paroi		
			Surface	Environnement	Composition
Plancher sur garage	Plancher/Plafond	En cours	Non	Non	Oui
Toiture	Toiture	En cours	Non	Non	Oui

Systèmes de l'unité PEB

Tous les systèmes de l'unité PEB sont complets et réalisés tels que décrits dans le rapport ci-joint.

3. Liste des documents à joindre

Le rapport PEB

qui reprend au minimum :

- le descriptif de l'état du bâtiment et des mesures mises en œuvre afin de respecter les exigences PEB ;
- un descriptif des travaux restant à accomplir pour que les exigences PEB soient respectées ;
- l'estimation du résultat attendu du calcul de la performance énergétique du bâtiment.

Le rapport de l'étude de faisabilité technique, environnementale et économique

qui reprend au minimum :

- la présentation des besoins énergétiques à satisfaire et les consommations d'énergie ;
- l'estimation du calcul de dimensionnement technique et les grandeurs de référence ainsi que les hypothèses de travail utilisées pour ce calcul ;
- le cas échéant, une évaluation des contraintes d'utilisation, notamment en terme de maintenance, de disponibilité et de type de combustible envisagé ;
- l'évaluation des économies d'énergie ;
- l'estimation du coût économique et du temps de retour.

Une copie de l'attestation ou du document permettant d'évaluer la pertinence de l'exception invoquée

Une copie de l'Arrêté ministériel relatif au(x) concept(s) innovant(s) utilisé(s) dans le projet.

Autre

Description de la pièce jointe :

Nombre TOTAL de documents joints

4. Déclarations sur l'honneur et signatures

Déclarant 1

Je soussigné(e),

domicilié(e) / établi(e) Chaussée de Huy 26/A

à 1325 Chaumont-Gistoux

assumant le rôle de : Déclarant

déclare que toutes les données reprises dans ce formulaire sont exactes et conformes aux mesures concrètes mises en œuvre afin de respecter les exigences PEB.

Date : 20 / 09 / 2023

Signature : _____

Déclarant 2

Je soussigné(e),

domicilié(e) / établi(e) Chaussée de Huy 26/A

à 1325 Chaumont-Gistoux

assumant le rôle de : Déclarant

déclare que toutes les données reprises dans ce formulaire sont exactes et conformes aux mesures concrètes mises en œuvre afin de respecter les exigences PEB.

Date : 20 / 09 / 2023

Signature : _____

Responsable PEB 1

Je soussigné(e), Van Tassel Bertrand

Numéro d'agrément : PEB-00796-R

représentant légal pour : SRL BCE Energétiques

domicilié(e) / établi(e) Rue de Biesme 57

à 6530 Thuin

assumant le rôle de : Responsable PEB, Auteur d'EF

déclare que toutes les données reprises dans ce formulaire sont exactes et conformes aux mesures concrètes mises en œuvre afin de respecter les exigences PEB.

Date : 20 / 09 / 2023

Signature :  _____

5. Protection de la vie privée

Comme le veut la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel, nous vous signalons que :

- Les données que vous fournissez en complétant ce formulaire sont destinées à assurer le suivi de votre dossier au sein du Service public de Wallonie ;
- ces données seront transmises exclusivement au service suivant du Gouvernement wallon :
Direction générale opérationnelle de l'Aménagement du Territoire, du Logement, du Patrimoine et de l'Énergie ;
- vous pouvez avoir accès à vos données ou les faire rectifier le cas échéant ;
- vous pouvez exercer ce droit (d'accès ou de rectification) auprès du service auquel vous adressez ce formulaire.